

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 05/04/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20230404-129341-DE-1-1

**Séance du mardi 4 avril 2023
D-2023/122**

Date de mise en ligne : 07/04/2023

certifié exact,

Aujourd'hui 4 avril 2023, à 14h06,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Sauf de 21h10 à 21h20, présidence de Madame Claudine BICHET
Suspensions de séance de 14h55 à 15h00 et de 19h50 à 20h05

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard- G BLANC, et Madame Fannie LE BOULANGER sont partis de 16h05 à 17h55, Madame Brigitte BLOCH absente à partir de 17h50, Monsieur Fabien ROBERT absent à partir de 18h09, et Monsieur Radouane-Cyrille JABER absent à partir de 18h15

Excusés :

Madame Sylvie JUSTOME, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Léa ANDRE, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Evelynne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

**Subventions de fonctionnement animation centres sociaux et
espaces de vie sociale - Programmation
2023.Autorisation.décision**

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le Cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), la ville de Bordeaux et la CAF coordonnent l'ensemble des associations de bordeaux agréées « Centre Social » ou « Espace de Vie Sociale ».

Ces 25 structures constituent un réseau de partenaires premiers des politiques de cohésion sociale et leur répartition sur l'ensemble des quartiers offre un maillage efficace.

Acteurs généralistes de leur quartier, les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont à la fois des accompagnateurs d'initiatives d'habitants et proposent aussi, selon leur projet associatif, une offre de loisirs, culture, d'animation et de solidarité.

La base d'un agrément est l'accueil de tous, avec une attention particulière aux plus fragiles, une offre d'animation locale, la facilitation et l'accompagnement d'initiales d'habitants, et un projet en direction des familles du quartier.

Toujours dans le cadre de la CTG nous avons synchronisé le renouvellement de tous les agréments en 2019. Ceci a permis aux structures voisines de renouveler leur diagnostic local partagé et de bien articuler les interactions et complémentarités.

er
Les agréments en cours seront renouvelés au 1^{er} janvier 2025.

La présente délibération porte les subventions de fonctionnement de structures agréées de la ville de Bordeaux hors celles de l'association des centres d'animations de Bordeaux qui regroupe à elle seule 10 centres sociaux agréés.

Les subventions versées aux Centres d'animations de Bordeaux sont portées par d'autres délibérations relatives au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens mis en place avec cette association.

Les subventions de fonctionnement des centres sociaux et des espaces de vie sociale servent à financer leur « fonction socle ». Elles sont ensuite complétées par d'autres financements en fonction des activités développées selon les besoins des quartiers et des projets associatifs

Le détail de chaque subvention est listé dans le tableau récapitulatif en annexe.

**L'ensemble des subventions présentées dans cette délibération représente un total de
1 119 000 €.**

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2023, fonction 420 compte 65748.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à attribuer aux organismes cités les sommes d'un montant total de **1 119 000 €** réparties comme indiqué dans le tableau,
- à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes, compte 65748
- à signer les conventions de partenariat afférentes à ces engagements.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Madame Servane CRUSSIÈRE et Messieurs Bernard G BLANC, Vincent MAURIN.

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Fannie LE BOULANGER

Thématique	Porteur	Montant	Acompte	Solde
Animation sociale et vie locale	AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN	55 000 €	39 000 €	16 000 €
Animation sociale et vie locale	ASTROLABE	50 000 €	37 500 €	12 500 €
Animation sociale et vie locale	CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	210 000 €	157 500 €	52 500 €
Animation sociale et vie locale	FOYER FRATERNEL	180 000 €	135 000 €	45 000 €
Animation sociale et vie locale	GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	204 000 €	153 000 €	51 000 €
Animation sociale et vie locale	LE KFE DES FAMILLES	18 000 €	13 500 €	4 500 €
Animation sociale et vie locale	LE TAUZIN	9 000 €	6 750 €	2 250 €
Animation sociale et vie locale	L'EPICERIE	28 000 €	18 750 €	9 250 €
Animation sociale et vie locale	LES P'TITS GRATTEURS	6 000 €	4 500 €	1 500 €
Animation sociale et vie locale	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CENTRE DE LOISIRS DES DEUX VILLES - MJC CL2V	145 000 €	108 750 €	36 250 €
Animation sociale et vie locale	PROMOFEMMES SAINT MICHEL	44 000 €	31 500 €	12 500 €
Animation sociale et vie locale	RESEAU PAUL BERT CENTRE SOCIAL ET CULTUREL	150 000 €	112 500 €	37 500 €
Animation sociale et vie locale	YAKAFAUCON	20 000 €	15 000 €	5 000 €
TOTAL		1 119 000 €	833 250 €	285 750 €

AIDES ATTRIBUEES AUX ORGANISMES EN 2021	
NOM DES BENEFICIAIRES	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN	59 269,00 €
ASTROLABE	10 170,99 €
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	31 600,00 €
FOYER FRATERNEL	1 137,38 €
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	4 013,55 €
LE KFE DES FAMILLES	2 550,16 €
LE TAUZIN	127 642,02 €
L'EPICERIE	397,00 €
LES P'TITS GRATTEURS	7 298,51 €
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CENTRE DE LOISIRS DES DEUX VILLES - MJC CL2V	0,00 €
PROMOFEMMES SAINT MICHEL	25 734,63 €
RESEAU PAUL BERT CENTRE SOCIAL ET CULTUREL	0,00 €
YAKAFAUCON	1 064,11 €